

## SEANCE DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Patrick COTTET DUMOULIN, Maire.

**Date de convocation** 28 mars 2019

**PRÉSENTS** : Catherine Sophie BOIRE-VARLET, Jean Luc TAVERNIER, Maryse MAGNIN, Bernard GUILLAUME, Samantha MASSEY, Marie Claude ROSSET, Christine MUFFAT, William CHALENCON, Marie Laure GREVAT – Sophie COTTET

**ABSENTS EXCUSES** : Mathieu COTTET GAYDON – André JORDAN - Huguette GAILLARD a donné procuration à Christine MUFFAT

**ABSENT** : Dominique HALLOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Maryse MAGNIN

Le compte rendu de la réunion du 18 mars 2019 est approuvé.

### **DIVERSES DEMANDES D'ACQUISITION ET DE VENTE DE TERRAINS**

**Propositions de Mme Lucette JORDAN et Mme DUNAND Marie Jeanne**

Le Maire expose la situation et les plans cadastraux : le réservoir d'eau communal d'Essert la Pierre est implanté en partie sur la parcelle cadastrée E 729 appartenant à Mme JORDAN et en partie sur la parcelle cadastrée E n° 728 propriété de Mme DUNAND. Dans le cadre des travaux de réseau d'eau qui vont débiter au printemps et en fonction de la réglementation en vigueur, il est prévu de réaliser une réserve incendie annexe au réservoir, ce qui implique des travaux de terrassement et d'implantation de tuyaux sur les 2 parcelles privées. Il est donc nécessaire de régulariser la situation.

Mme JORDAN a donné son accord pour la vente en totalité de sa parcelle de 95 m<sup>2</sup> au prix de 2 000 €. Le Conseil Municipal estime ce prix trop élevé et souhaite, comme le propose Mme JORDAN, de se rendre sur place, en présence de l'entreprise chargée des travaux, afin d'en discuter avec elle. Tous les élus seront avertis de la date et invités à assister à ce rendez-vous.

Mme DUNAND a elle aussi donné son accord pour vendre sa parcelle mais sans en fixer le prix. A l'unanimité il est décidé d'attendre la réunion avec Mme JORDAN et de lui donner une réponse ultérieurement.

**Demande de Mr ROUSELLE**

Mr ROUSELLE est propriétaire de 3 parcelles cadastrées H 100 au Sagerau, I852 au Curtillet et G161 aux Envers et demande si la commune serait intéressée de les acheter.

Vu leur situation géographique et le manque d'intérêt pour la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas les acquérir.

**Demande de Mr COX**

Le Maire donne connaissance de son courrier et du plan joint. Mr COX sollicite l'acquisition de la parcelle communale cadastrée G 527 de 108 m<sup>2</sup> située à la Moussière du Haut et jouxtant sa propriété, afin de créer des emplacements de parkings supplémentaires. Il propose de l'acquérir au prix de 3 000 € (soit 27.77 € le m<sup>2</sup>) et de prendre en charges les frais liés à cette vente. Il est précisé que cette parcelle est utilisée par les services techniques pour entreposer la neige en cas de fortes chutes. L'affaire est portée au vote : Marie Laure GREVAT se dit favorable à la vente mais pas à ce prix, les

autres conseillers municipaux votent contre la vente. Il est donc décidé à la majorité des votants de ne pas donner une réponse positive à Mr COX.

### **NOUVELLE DELIBERATION VENTE TERRAIN AU VERNAY BRON**

Le Maire explique que la SCI PERRIER et la SCI L'ETERLOU sont propriétaires chacun d'une bande de terrain qui sera incluse dans la contre-allée au Vernay Bron. Les représentants des SCI sont d'accord d'échanger l'emprise de la contre-allée avec le talus propriété de la commune et situé derrière leurs bâtiments. Or les services de la Préfecture ont émis un avis défavorable à cette transaction car elle n'est pas légale. En effet la construction de la contre-allée est de la compétence communauté de communes alors que la vente du terrain communal est compétence de la commune.

Il convient par conséquent d'agir en 2 temps :

- La commune vend à la SCI PERRIER et à la SCI L'ETERLOU les parcelles (talus) situées derrière les bâtiments au prix de 2 000 € chaque parcelle.
- La CCHC achète aux 2 SCI l'emprise de la contre allée au prix de 2 000 € chaque partie de parcelle
- Les frais afférents à ces actes notariés sont supportés par la CCHC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente des parcelles citées sur dessus à la SCI L'ETERLOU et la SCI PERRIER au prix de 2 000 € chaque parcelle.

### **NOUVELLE DELIBERATION TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire rappelle que la Municipalité s'est déjà positionnée contre le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes lors d'un précédent Conseil Municipal. Suite au conseil communautaire du 26 mars 2019, la CCHC sollicite de toutes les communes la prise d'une délibération sur le même modèle. Le Maire en donne lecture. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la rédaction de la délibération s'opposant au transfert de compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **DEMANDE AUTORISATION CREATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES.**

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer, comme chaque année, un poste saisonnier d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2019 afin de renforcer l'équipe des services techniques. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **MOTION DE SOUTIEN A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Le Maire donne lecture du courrier de la Fédération Nationale des communes forestières alertant les communes d'un projet de loi qui devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Cette loi confierait à l'ONF l'encaissement des recettes provenant de vente de bois en forêt non soumise. Cette mesure affecterait les finances communales en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et viendrait contrevenir à la libre administration par la commune des bois non soumis. La Fédération invite les élus à s'opposer à ce projet et à prendre une délibération dans ce sens. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune.

### **AVENANT LA CONVENTION POUR TELETRANSMISSION DES MARCHES PUBLICS**

Le Maire et Mme MUFFAT Maryse donnent toutes les explications. Une convention a déjà été signée avec l'Etat concernant la télétransmission de certains actes au contrôle de légalité : délibérations et

arrêtés. Dans la continuité de la dématérialisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la transmission des marchés publics peut s'effectuer également sous forme dématérialisée ce qui évite la transmission de documents écrits. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant à intervenir pour permettre ces modalités de transfert.

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME**

La commission s'est réunie le 21 mars 2019. Les dossiers suivants ont été étudiés :

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU07423819B0014	AH 239	U	bleue 60A	Fait le 22/03
RECU LE	27/02/19				
NOM	NOVALPS				
OBJET	40 impasse du Terraillet				
LIEU	Cu de simple information				
NUMERO	CU07423819B0015	AI 368	A	bleues 52A & 62B	Fait le 22/03
RECU LE	05/03/19				
NOM	Me GRANGE				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	Sur le Char				
NUMERO	CU07423819B0016	AB 106	U	bleue 64A	Périmètre des ruines Bâti patrimonial
RECU LE	08/03/2019				Fait le 22/03
NOM	NOVALPS				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	740 route de l'Abbaye				
NUMERO	CU07423819B0017	G 944	UT	bleue 54B	Fait le 22/03
RECU LE	18/03/2019				
NOM	NOVALPS				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	3015 rte de la Moussière d'en Haut				
NUMERO	CU07423819B0018	G 941	UT, N	bleue 52A rouge 19X	Fait le 22/03
RECU LE	19/03/2019				
NOM	MARTIN & PICOLLET-CAILLAT				
OBJET	Cu de simple information				
LIEU	3357 rte de la Moussière d'en Haut				
NUMERO	CU07423819B0019	B 900p	U	bleue 43G	Avis :
RECU LE	19/03/19	930-932			Favorable
NOM	COTTET DUMOULIN Martial	933-934			
OBJET	Construction neuve	931			ANC
LIEU	293 route du Bas Thex				

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	PC07423819B0005	G 811-747	N	bleue 73B rouge 35X	p/taxes  ANC Trame végétale  Avis favorable sous condition avis favorable du SPANC
RECU LE	27/02/2019	G 185-109			
NOM	ETHELL Dave	G 111-184			
LIEU	761 rte de la Valettaz d'en Haut	G 186-187			
OBJET	Rénov RDC + aménagement 1er étage	G 108-112			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	DP0743819B0009	C 1722	Ui	bleue 158N	Avis favorable
RECU LE	25/02/2019	C 1721			
NOM	SIMPSON David				
LIEU	1235 route de Bellecombe				
OBJET	Modif façade				
NUMERO	DP07423819B0010	B 1161-1971	U	blanche	ABF
RECU LE	06/03/2019	B 2227-2230	N		p/taxes
NOM	YOUNG Alastair	B 2233-2232	A		secteur d'intérêt paysager
LIEU	91 impasse du Charnier				
OBJET	Garage + modif. Façades				Avis favorable
NUMERO	DP07423819B0011	AC 256 à 258	Ua	Bleue 111F	p/taxes
RECU LE	18/03/2019	260 0 262			
NOM	LOUIS Dominique	264-267			
LIEU	1587 rte du Mt d'Evian	536-538			
OBJET	Abri voiture	569			Avis favorable

NUMERO	DP07423819B0012	OB 900	U	bleue 43G	Avis favorable
RECU LE	19/03/2019	930 à 934			
NOM	COTTET DUMOULIN Martial				
LIEU	293 route du Bas Thex				
OBJET	Division en vue de construire				
NUMERO	DP07423819B0013	H 1126	U	bleue 49F	p/taxes
RECU LE	20/03/2019	H 1216			
NOM	RONNER Margriet	H 1219			
LIEU	553 route du Jourdil	H 1220			
OBJET	Chambre				Avis favorable

Les dossiers signés sont les suivants :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEUDIT	OBJET	DECISION + DATE
DP19B04	BOGAN Aiden	491 route de la Villaz	Fenêtres	ACCORD 29/03/2019
DP19B05	POMMIER Jean Paul	380 route du Jourdil	Abri voitures	ACCORD 25/03/2019
DP19B09	SIMPSON David	1235 route de Bellecombe	Modif. Façades + place parking	ACCORD 25/03/2019
PC18B24	JARCHUM Lucas	90 impasse de Fours	Rénovation ferme	Rejet tacite 29/03/2019
MO/PC 17B15	COX Christopher	3032 route de la Moussière	Modif. Ouvertures Suppression d'un appartement	ACCORD 04/04/2019

### **COMPTES RENDUS DIVERSES REUNIONS**

Conseil Communautaire du 26 mars, à l'ordre du jour le PADD du PLUi : réunion compliquée et particulièrement houleuse. Des remarques ont été faites sur les stations de ski de St Jean d'Aulps et de Belleaux, qui mettaient en doute la pérennité des stations.

Réunion publique à Essert la Pierre du 22 mars afin de présenter le déroulement des travaux d'eau et d'assainissement, réunion constructive à laquelle beaucoup de personnes ont assisté.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Choix du Prêt pour les travaux neige de culture 2019 :

Le Maire explique que seul le crédit mutuel a présenté une proposition de financement pour un montant de 320 000 €, besoin estimé selon le plan de financement. La Caisse d'Epargne sollicitée a répondu préférer se positionner sur des lignes de trésorerie.

Le Crédit Mutuel propose un prêt sur 20 ans au taux fixe de 1.60 %, frais de dossier 320 €, et remboursement soit de 4682 € pour des trimestrialités constantes en capital et intérêts, soit de 4 000 € pour des trimestrialités constantes en capital. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Mutuel et opte pour des échéances de 4682 €.

#### 50<sup>ème</sup> anniversaire du 1<sup>er</sup> télésiège de St Jean d'Aulps :

Le Maire relate que suite à un article paru dans le Messenger après cette manifestation, il a été contacté par Mr Vianney BURNIER. Mr BURNIER a fait part de son profond désaccord sur cet article de presse qui a occulté le rôle joué par son père Mr Robert BURNIER. Il demande par conséquent qu'il soit précisé en réunion de Conseil que son père a été à l'origine de la création du télésiège, avec Mrs François REQUET, Maurice DELERCE et Edmond POLLIEN. Le Maire lui a indiqué qu'il n'était pas responsable de ce reportage.

Sophie COTTET a jugé également l'écrit du Messenger déplacé.

#### Elargissement du chemin de la Bosnau

La parole est donnée à Jean Luc TAVERNIER qui donne toutes les explications. Il a été contacté par Mr Henri PREMAT qui a acheté du bois situé en amont du hameau de la Vuarnerie. Il souhaite pouvoir évacuer le bois en utilisant le chemin communal de la Bosnau qui part de la carrière en face de la résidence le Diamant Blanc et aboutit sur le chemin de la Valettaz. Mais ce chemin est actuellement trop étroit et ne permet pas le passage d'un engin forestier. Mr PREMAT sollicite donc l'autorisation d'élargir à ses frais le chemin sur un mètre de

large et une longueur d'environ 200 mètres. Cette amélioration pourrait être également bénéfique pour la commune propriétaire de bois dans le secteur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mr PREMAT pour élargir le chemin de la Bosnau et demande qu'un état des lieux soit réalisé avant et après la coupe de bois.

#### Modification des horaires de l'agence postale

Le Maire explique que Mme Samantha MASSEY a été avisée par plusieurs personnes que la fermeture de l'agence postale le mercredi n'était pas pertinente. Il a contacté Mme KONE, responsable de l'agence communale, laquelle lui a confirmé qu'en effet elle avait très peu de clients le samedi matin. Il rappelle également que lors de la création de l'agence postale, il avait été décidé d'ouvrir le samedi et fermer le mercredi pendant une période d'essai et de juger la pertinence ou non de ce choix. Le Conseil Municipal est donc d'avis de modifier les jours de fonctionnement de l'agence postale, soit d'ouvrir désormais du lundi au vendredi matin, et fermeture le samedi matin. Il faudra au préalable contacter les services postaux pour les informer et communiquer auprès de la population de cette modification qui prendra effet au 2 mai 2019.

#### Permis de construire de la Chèvrerie

Le Maire signale qu'il a affiché sur les Têtes le panneau indiquant l'obtention du permis de construire pour la construction d'une chèvrerie. Il rappelle que la commune bénéficie pour cette opération d'une subvention à hauteur de 200 000 € de la part de la Région et d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de 143 200 €.

Il tient à préciser que :

- Bien que le permis de construire soit accordé, le dossier est encore à l'état de projet dans l'attente du plan de financement, comme il avait été décidé préalablement en réunion de conseil municipal.
- Si le projet n'aboutissait pas, les subventions seraient caduques et ne pourraient en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

Sophie COTTET exprime sa surprise car elle n'a pas connaissance que le dépôt de permis de construire a été évoqué en séance de conseil municipal. Elle juge d'autre part qu'il aurait fallu approfondir le dossier avant de déposer le permis, ce qui a occasionné des dépenses.

Le Maire lui répond qu'il lui fournira le compte rendu du conseil municipal.

D'autres conseillers confirment qu'ils avaient émis des réserves sur le projet tant que les chiffres définitifs ne seraient pas connus.

#### Réunion de la SEA :

Le Maire informe le conseil municipal que la Société d'Economie Alpestre organise une réunion le mardi 9 avril dans la salle des fêtes de la commune pour le renouvellement du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer.

#### Comité de Jumelage :

Le Maire indique avoir reçu un mail du comité de jumelage demandant d'informer les élus du voyage à Santeç le week end de l'ascension, du 29 mai au 2 juin. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

#### Bourse foncière forestière

Le SIAC a instauré une bourse foncière forestière du Chablais permettant aux propriétaires forestiers de vendre ou d'acheter des parcelles. Plusieurs réunions seront organisées, notamment à St Jean d'Aulps dans la salle des fêtes le 25 avril à 18 h 30, pour présentation de cette opération.

#### Questions de Mme Marie Laure GREVAT

. Pour la prochaine rentrée scolaire, existera-t-il encore une navette pour les enfants habitant la Baume et scolarisés à St Jean d'Aulps ? Le Maire lui répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet dont la compétence appartient à la communauté de communes.

. La liaison avec les Gets est-elle inscrite au SCOT ? Le Maire rappelle que dans un premier temps, l'inscription avait été faite auprès du SCOT. Mais Mr MORACCHINI, alors Président du SIAC, avait précisé

que cette inscription allait être obligatoirement retoquée car incomplète, il manquait une étude environnementale sur 4 saisons. Il avait alors indiqué qu'il était plus judicieux de compléter le dossier et ensuite de le déposer auprès des services Préfectoraux. Si la liaison obtenait l'agrément du Préfet, elle serait inscrite d'office dans le SCOT.

Le Maire signale que le Préfet actuel n'est pas favorable à la liaison passant dans le site Natura 2000 et qu'il faut réfléchir à « un plan B ».

Il précise que la liaison est inscrite dans le PLUi de la communauté de communes.

. Une personne l'a contactée pour avoir un jardin partagé : il semblerait que les jardins partagés situés Sous St Jean et aux Onchets soient tous réservés. Il conviendra de faire le point sur les réservations, les emplacements disponibles et les possibilités d'agrandissement.

. l'Assemblée générale de Vivre à St Jean se déroulera le mardi 30 avril à 19 h 30 dans la salle du Conseil Municipal.

#### Questions de Mme Maryse MAGNIN

. le sentier du Solféléry a-t-il été remis en état ? Mr Jean Luc TAVERNIER précise que le chemin relève de la compétence de la CCHC, ses services vont implanter un panneau stipulant que le chemin est dangereux et que les usagers devront prendre leurs responsabilités.

. Qu'en est-il des bâtiments près de l'office du tourisme : Le Maire répond qu'il n'a pas obtenu de nouvelles informations de la SEMCODA, les dernières étant celles qu'il a communiquées au moment des vœux à savoir un surcoût de 3 millions d'euros par rapport au problème de terrain. Il a sollicité l'intervention de l'Association des Maires et de Mr RUBIN mais tous font face à un mutisme de la part de la SEMCODA.

. devis de la SAE pour les cloches de l'église : pas de devis réceptionné en mairie.

#### Question de Mme Sophie COTTET

Elle demande si la commune pourrait intervenir auprès des services d'Orange, compte tenu des problèmes sur le réseau de cet opérateur qui persistent depuis de nombreux mois.

#### Commémoration du 8 mai

Le Maire et Mr Jean Luc TAVERNIER suggère d'organiser une manifestation à l'occasion du 8 mai avec dépôt de gerbe au monument aux Morts. Voir avec les Anciens combattants si l'horaire de 11 heures convient et demander au Brass Band s'ils sont disponibles.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : lundi 13 mai 2019 à 20 h 30.